

DEPARTEMENT DU GARD
Délibération D2024_07

Envoyé en préfecture le 17/07/2024
Reçu en préfecture le 17/07/2024
Publié le
ID : 030-253002786-20240715-D2024_07-DE



SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES
Mairie
Place de la Mairie
30620 AUBORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

Nombres de membres		
Afférents au conseil syndical	En exercice	Ayant pris part au vote
8	8	6

Séance du : L'an deux mille vingt-quatre, le 15 juillet 2024

L'assemblée délibérante du SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES étant réunie au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Monsieur André BRUNDU
Etaient présents : Messieurs André BRUNDU, LEBOIS Didier, TRICOU Sébastien, Christian CARTEYRADE, Théos GRANCHI, Jean-Luc CHAILAN.
Excusés : Jean Claude MAZAUDIER, Jean-François DURAND COUTELLE
Procuration :

Date de convocation
et affichage : 26/06/2024

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Didier LEBOIS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération n°D2024_07 :: Autorisation de signature accordée à Monsieur le Président – Renouvellement de la convention spéciale de déversement des eaux usées non domestiques au réseau public d'assainissement de l'entreprise ANETT

Monsieur Sébastien Tricou expose :

L'objet de la convention est de permettre à la Société ANETT, de déverser les effluents issus de son activité de blanchisserie industrielle, autres que domestiques dans le réseau public de collecte de l'assainissement et la station d'épuration intercommunale, sous réserve que soient respectées les conditions administratives et techniques particulières prévues par la convention spéciale de déversement.

Ces effluents étant collectés puis traités par la station d'épuration intercommunale Aubord/Bernis, il convient de mettre à l'approbation des membres du conseil syndical, l'autorisation de signature par Monsieur le Président de ladite convention afin qu'il puisse prendre l'arrêté d'autorisation correspondant.

LE CONSEIL SYNDICAL,

Entendu l'exposé des motifs, décide à l'unanimité de :

➤ **APPROUVER** la convention spéciale de déversement des eaux usées non domestiques au réseau public d'assainissement établie entre le SMTTEU, la mairie de AUBORD, le délégataire gestionnaire des équipements et la société ANETT représentée par M. David Lenoir ;

➤ **D'AUTORISER** le Président à signer la convention spéciale de déversement des eaux usées non domestiques au réseau public d'assainissement ;

➤ **D'AUTORISER** le Président à prendre l'arrêté d'autorisation de déversement d'eaux résiduelles autres que domestiques dans le réseau d'assainissement du SMTTEU.

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 03/04/2024
Et publication ou notification du 03/04/2024

Fait et délibéré, à Aubord, le 15/07/2024
Le Président, André BRUNDU,

AUBORD-CAMINES METROPOLE